

COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DE QUARTIERS

16 Avril 2018 - Q11 - Le Maine – St Sorlin

Réunion publique du quartier Le Maine – St Sorlin, présidée par Mme Annie TENDRON, adjointe au Maire, en présence d'une trentaine d'habitants, et de :

- M le Maire
- M Jean Engelking, conseiller municipal
- M Dominique Arnaud, adjoint au Maire
- M Pascal Rolland, service des quartiers à la Mairie

Selon l'ordre du jour adressé avec les invitations, le premier sujet évoqué est animé par M Jean Engelking, qui commente le power point sur le Patrimoine Remarquable (document remis à chaque participant).

*L'attractivité de la ville passe par le cadre de vie, l'offre éducative, les animations, l'emploi, l'environnement naturel, la sécurité, l'habitat, les services de santé, les commerces, mais aussi **LE PATRIMOINE BÂTI**.*

C'est-à-dire le bâti privé, le bâti monumental mais aussi l'ambiance urbaine.

Le patrimoine privé concerne tous les quartiers. Il faut préserver les anciennes frises, les contours de portes et fenêtres avec des moulures.

Deux périmètres sont délimités à Saintes : le secteur sauvegardé, et la ZPPAUP zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysagé.

*Parmi les **exemples de « bonne pratique »**, il convient de rénover les façades avec un enduit laissant apparaître les seuls moellons sans les joints, de respecter les couvertures en tuile canal ou « tige de botte », même si certains monuments comportent de l'ardoise, de conserver les portes et les fenêtres dans leurs conceptions d'origine (à défaut copies à l'identique), avec les matériaux d'origine (bois et non PVC), éviter les coffres extérieurs de volets. Les façades des commerces doivent aussi être conformes (le bandeau ne doit pas cacher une corniche existante). Les menuiseries intérieures doivent être conservées (trumeau de cheminée, porte vitrée, lambris et portes, ferronneries de portes ou radiateurs, cheminées, parquets chevillés, carrelages, escaliers, etc...*

*Saintes dispose d'un outil de protection du patrimoine, le **Site Patrimonial Remarquable : SPR** qui définit 3 secteurs avec des niveaux d'exigence progressifs. A chaque secteur est associé des dispositions réglementaires. La Ville souhaite s'engager dans la révision de son SPR : périmètre et règlement. Les formalités (DP ou PC) varient selon l'emplacement (hyper centre, 1° couronne ou autre) et la nature des travaux (extérieurs ou intérieurs).*

***Des aides financières** sont à la disposition des propriétaires :*

Dans le secteur sauvegardé de Saintes, pour l'amélioration de tout ce qui se voit (façades, menuiseries, couvertures, clôtures, ... : Plafond = 1500 € TTC et 20% des travaux).

***De nouveaux dispositifs sont mis en place en 2018**, grâce à un partenariat « Etat/Département/CDA de Saintes/Ville) : des aides au financement de travaux pour le traitement*

- de la précarité énergétique, pour le maintien à domicile,*
- des logements insalubres,*
- des logements vacants, notamment au-dessus des commerces.*

Pour préserver et mettre en valeur le patrimoine, il faut le connaître, et le comprendre : son histoire, ses évolutions, ses faiblesses ... Il faut aussi faire les travaux au bon moment, en se renseignant sur les règles applicables, et en se faisant aider par des professionnels (techniciens de la Ville, architectes, artisans du bâtiment).

*Il faut surtout **faire toutes les formalités avant de commencer** quoique que ce soit ! Un conseil : s'adresser au service urbanisme de la Ville de Saintes.*

Puis M Dominique Arnaud intervient pour commenter le power point, relatif au dossier d'aménagement de la zone de La Palu.

Il s'agit de l'aménagement d'une base de loisirs familiale et écologique.

1) Valoriser les bords de Charente

Une action environnementale : 122 hectares de prairies humides

Une action ludique : 3 hectares aménagés en bordure de plan d'eau

2) Une démarche de territoire

Un espace naturel au cœur de la cité, à protéger et à valoriser

Une faune et flore particulièrement remarquables

Un potentiel d'activités sportives, familiales et ludiques

Un site idéal d'éducation à l'environnement

Un projet bâti dans la concertation avec les acteurs du territoire

3) Une démarche sportive

Activité retenue : promenades guidées et location libre d'embarcations légères permettant la pratique sportive du kayak et la découverte de l'environnement

Un parcours de module fitness

4) Une démarche de loisirs pour les familles

Une infrastructure de loisirs associée à un espace ludique et de restauration

Des prestataires expérimentés dans ce type d'activité

Un espace pique-nique, jeux pour les familles

Programme des aménagements

- **2018 :** Règlement du site
 - Base nautique*
 - Restauration, animation*
 - Signalétique*
 - Théâtre de verdure*
 - Jeux pour les petits, aire de pique-nique*
 - Parcours sportifs*
- **2019 :** Étude d'une plage
 - Maison de l'environnement*
 - Équipements liés au passage de la Flow Vélo*
 - Parcours libellé pêche*
 - Plan de gestion*

VUE GLOBALE DE LA PALU (122 Ha) :



PROJET (Sur 3 Ha) :



M Pascal ROLLAND évoque ensuite les prochains travaux qui vont concerner l'avenue de Saintonge, et en particulier ses deux ponts, en partenariat avec le Département. L'ensemble de la voirie sera refaite, avec un début des travaux le 25 juin. Il s'agira de créer la piste cyclable côté « terrain blanc ». La circulation sera alors alternée. Sur l'avenue, des plateaux seront destinés à ralentir le trafic, avec mise en zone 30. La requalification de cet axe majeur nécessitera une fermeture d'environ 10 semaines, du 23 juillet au 28 septembre 2018. Le pont sur la Charente devra être soulevé d'environ 2cm pour une consolidation de ses appuis. Des perturbations de trafic sont à prévoir et des déviations seront mises en place. Une réunion publique se déroulera au hall Mendès France le 29 mai à 19h pour donner aux habitants tous les détails de ce chantier.

La parole est ensuite donnée aux habitants du quartier pour évoquer les sujets propres à leur quotidien.

① La Place du Maine

Cette place est en deux parties. Or la seconde partie ne figure pas sur les GPS et les pompiers ou la police, sans parler des particuliers, ont du mal à trouver les maisons situées dans la deuxième partie (N° 10 à N° 18). M Didier Michault, référent de quartier, évoque le décès d'un des habitants, Mr Couzinet, qui selon lui aurait pu être sauvé si les pompiers étaient arrivés à temps, ne trouvant pas la Place lors de leur premier passage. L'ensemble des riverains demande à la Mairie une signalétique qui permette d'accéder facilement à cette seconde partie de Place (en cul de sac), en y indiquant les numéros de maisons qui s'y trouvent.

Par ailleurs, un véhicule épave y est signalé, sans bouger depuis des mois.

Enfin, les habitants déplorent que lorsque le revêtement de la 1° partie de la Place a été refaite en 2007, la couche d'enrobé n'a pas été suffisante, et les gravillons rajoutés ensuite ont été aspirés par un engin de nettoyage de la mairie. Quant'à la 2° partie de la Place, elle n'a pas été refaite du tout. Elle est dans un état déplorable et nécessite vraiment une intervention des services de la voirie.

② La rue Charles Gide

Les riverains souhaiteraient que l'ensemble des réseaux puissent être enfouis, et que les trottoirs et la chaussée puissent ensuite être entièrement refaits.

Le problème des remontées d'odeurs est toujours présent, malgré le passage de Véolia, pour toutes les habitations de la rue.

Enfin, lors des très gros orages, les écoulements sont insuffisants et les maisons se trouvent inondées.

③ Les rues d'Anjou et de Gascogne

De gros nids de poule sont signalés dans ces deux rues, où les habitants attendent une réfection de la chaussée et des trottoirs avec impatience.

④ L'école Léo Lagrange

Un riverain informe la Mairie que la cour de l'école, quand l'établissement est fermé (soirs et week-end) sert de terrain de jeu à des jeunes qui ont escaladé la clôture pour rentrer. Cela pose un sérieux problème de sécurité.

⑤ Le P.A.V.E.

Pourquoi un PAVE ? Le Plan d'accessibilité des voiries et espaces publics a été mis en place pour traiter, quartier par quartier, les urgences des interventions nécessaires, en fonction de divers critères : état de vétusté, passages très empruntés, etc...

M le Maire précise que depuis son élection en 2014, un relevé a été réalisé sur l'ensemble de la Ville pour recenser l'état des chaussées et des trottoirs. Une liste répertorie les résultats, en les classant par ordre de priorité. Ces travaux nécessaires ont été également chiffrés. Des actions ont alors été définies pour programmer les interventions à venir, du plus mauvais état au moins mauvais, mais cela représente des sommes énormes pour tout réaliser. Toutefois, grâce au programme « cœur de Ville » pour lequel la Ville de Saintes vient d'être retenue, sur les 222 villes candidates (2 seulement en Charente-Maritime), l'Etat va débloquer 5 milliards d'euros à répartir entre les villes sélectionnées. Ce programme va donc permettre à Saintes de lancer des appels à projets, pour réhabiliter plus rapidement un grand nombre de rues et de trottoirs, compte tenu de ce financement à venir.

⑥ Le chemin du Ramet

Les habitants s'étonnent que cette voie ait été dotée de deux plateaux ralentisseurs, alors qu'elle est peu fréquentée, contrairement aux rues Charles Gide, ou de St Sorlin, où aucune disposition n'a été prise pour la sécurité.

⑦ Les Points d'Apports volontaires

La CDA ne va plus procéder au ramassage des papiers et des verres en porte à porte. Des points d'apport volontaires seront mis en place dans la ville. Les endroits précis ne sont pas encore définis. Il est prévu une borne (conteneur insonorisé) pour environ 300 habitants.

⑧ Le village de St Sorlin

Les riverains sont favorables à une mise en zone 30 pour toute la circulation qui traverse le village.

⑨ La rue d'Anjou

Les bus scolaires qui desservent le lycée ont parfois du mal à circuler à cause du mode de stationnement actuellement en vigueur dans cette rue saintaise (changement de côté bi-mensuel => N° pairs/N° impairs). Des riverains seraient favorables à figer le stationnement sur un seul côté de façon définitive, au motif que cela faciliterait le trafic sans provoquer de hausse de vitesse des automobilistes.

⑩ Les feux tricolores

Par ailleurs, les feux du croisement : rue du Dr Jean/rue de St Sorlin sont mal synchronisés (temps trop court au vert rue de St Sorlin). Cela provoque régulièrement des bouchons. Les habitants souhaitent que les temps de changement aux feux soient revus. Techniquement, il sera néanmoins difficile de leur donner satisfaction, du fait des feux du passage à niveau à proximité.

⑪ La rue de Gascogne

Il y a un réel danger dû à la vitesse des véhicules, en particulier au croisement avec la rue de Bretagne. Une signalétique supplémentaire (ou marquage au sol) est indispensable.

Lors des arrivées et sorties scolaires, il y a sur le secteur affluence de bus. Or ces derniers se garent régulièrement en attente des élèves devant le N°26 de la

rue de Gascogne, sans éteindre leurs moteurs. Cela génère des nuisances telles qu'odeurs de gas-oil, bruit des moteurs pendant de longues périodes, etc... alors que les emplacements de stationnements réservés aux bus ne sont pas occupés !!!! Il est demandé à la CDA de faire passer un message fort aux chauffeurs de bus pour qu'ils respectent plus la tranquillité des riverains. A cette occasion, un message de rouler moins vite pourrait leur être aussi transmis.

⑫ La rue du Dauphiné

Cette rue croise la rue de Flandre. Les riverains demandent le marquage de pointillés jaunes pour interdire le stationnement rue de Flandre à ce croisement, car il y a des véhicules garés en permanence qui y gênent la visibilité du carrefour. Par ailleurs, des stationnements en « chicane » sur ces secteurs pourraient être une solution au ralentissement des vitesses excessives constatées.

FIN DE LA RÉUNION